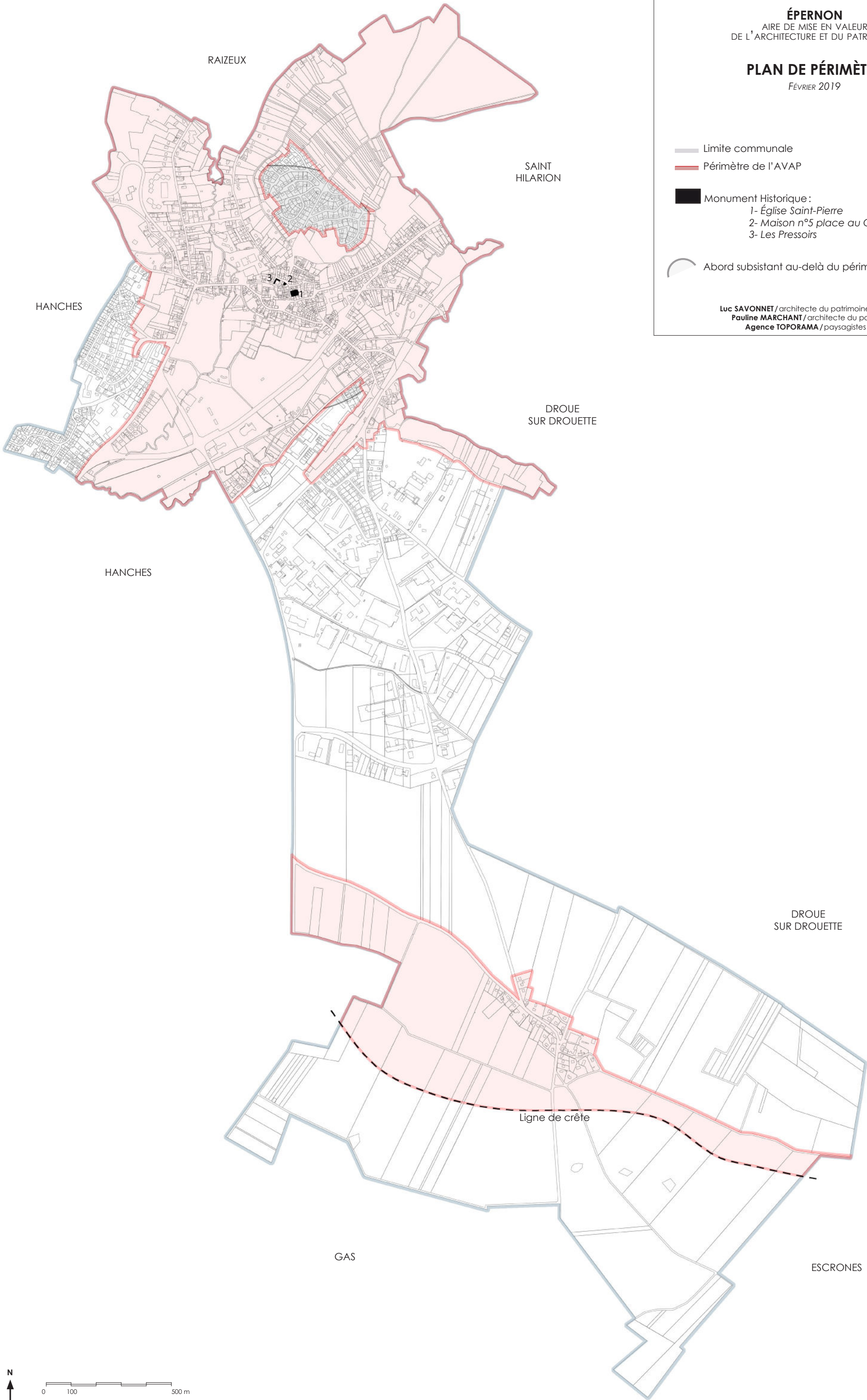




ÉPERNON
AIRE DE MISE EN VALEUR
DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

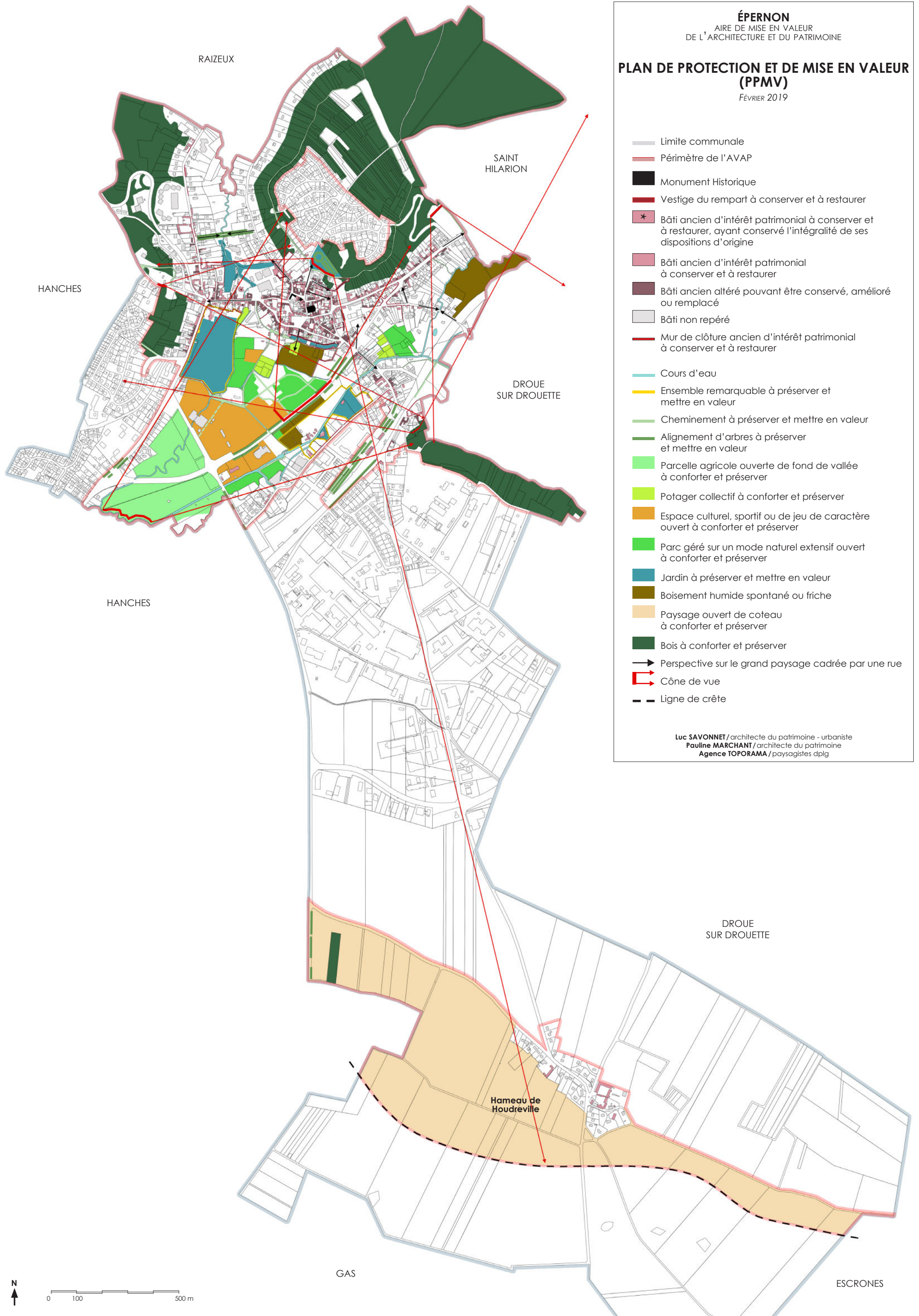
PLAN DE PÉRIMÈTRE
FÉVRIER 2019

- Limite communale
- Périmètre de l'AVAP
- Monument Historique:
1- Église Saint-Pierre
2- Maison n°5 place au Change
3- Les Pressoirs
- Abord subsistant au-delà du périmètre de l'AVAP

Luc SAVONNET / architecte du patrimoine - urbaniste
Pauline MARCHANT / architecte du patrimoine
Agence TOPORAMA / paysagistes dplg

PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR (PPMV)

FÉVRIER 2019



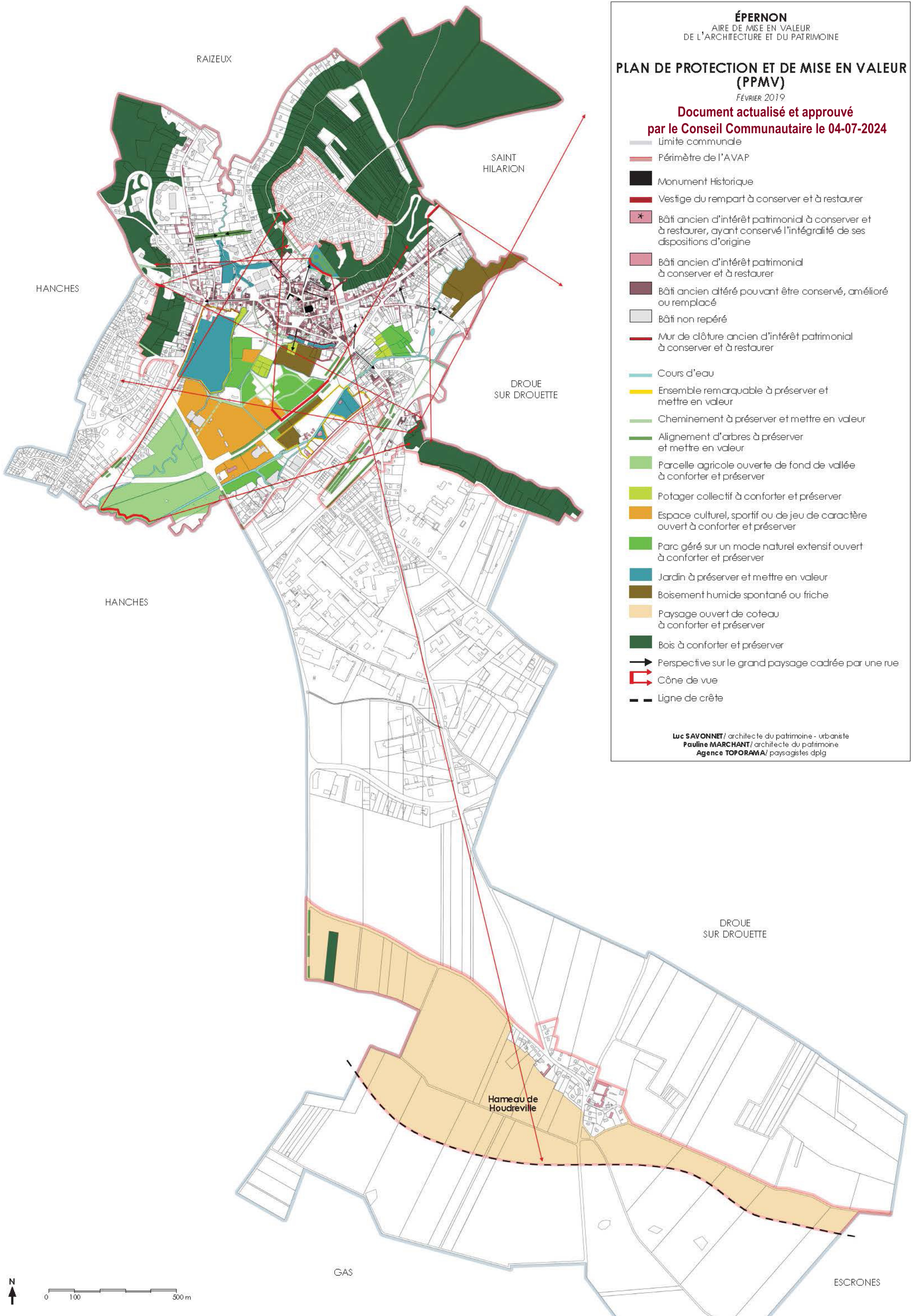
PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR
(PPMV)

FÉVRIER 2019

Document actualisé et approuvé
par le Conseil Communautaire le 04-07-2024

- Limite communale
- Périmètre de l'AVAP
- Monument Historique
- Vestige du rempart à conserver et à restaurer
- ★ Bâti ancien d'intérêt patrimonial à conserver et à restaurer, ayant conservé l'intégralité de ses dispositions d'origine
- Bâti ancien d'intérêt patrimonial à conserver et à restaurer
- Bâti ancien altéré pouvant être conservé, amélioré ou remplacé
- Bâti non repéré
- Mur de clôture ancien d'intérêt patrimonial à conserver et à restaurer
- Cours d'eau
- Ensemble remarquable à préserver et mettre en valeur
- Cheminement à préserver et mettre en valeur
- Alignement d'arbres à préserver et mettre en valeur
- Parcelle agricole ouverte de fond de vallée à conforter et préserver
- Potager collectif à conforter et préserver
- Espace culturel, sportif ou de jeu de caractère ouvert à conforter et préserver
- Parc géré sur un mode naturel extensif ouvert à conforter et préserver
- Jardin à préserver et mettre en valeur
- Boisement humide spontané ou friche
- Paysage ouvert de coteau à conforter et préserver
- Bois à conforter et préserver
- Perspective sur le grand paysage cadrée par une rue
- ↻ Cône de vue
- Ligne de crête

Luc SAVONNET / architecte du patrimoine - urbaniste
Pauline MARCHANT / architecte du patrimoine
Agence TOPORAMA / paysagistes dplg



PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR
(PPMV)

PARTIE NORD

FÉVRIER 2019

RAIZEUX

HANCHES

DROUE
SUR DROUETTE

- Limite communale
- Périmètre de l'AVAP
- Monument Historique
- Vestige du rempart à conserver et à restaurer
- * Bâti ancien d'intérêt patrimonial à conserver et à restaurer, ayant conservé l'intégralité de ses dispositions d'origine
- Bâti ancien d'intérêt patrimonial à conserver et à restaurer
- Bâti ancien altéré pouvant être conservé, amélioré ou remplacé
- Bâti non repéré
- Mur de clôture ancien d'intérêt patrimonial à conserver et à restaurer
- Cours d'eau
- Ensemble remarquable à préserver et mettre en valeur
- Cheminement à préserver et mettre en valeur
- Alignement d'arbres à préserver et mettre en valeur
- Parcelle agricole ouverte de fond de vallée à conforter et préserver
- Potager collectif à conforter et préserver
- Espace culturel, sportif ou de jeu de caractère ouvert à conforter et préserver
- Parc géré sur un mode naturel extensif ouvert à conforter et préserver
- Jardin à préserver et mettre en valeur
- Boisement humide spontané ou friche
- Paysage ouvert de coteau à conforter et préserver
- Bois à conforter et préserver
- Perspective sur le grand paysage cadrée par une rue
- Cône de vue

Luc SAVONNET / architecte du patrimoine - urbaniste
Pauline MARCHANT / architecte du patrimoine
Agence TOPORAMA / paysagistes dplg



0 100 500 m

PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR
(PPMV)

PARTIE NORD

FÉVRIER 2019

Document actualisé et approuvé
par le Conseil Communautaire le 04-07-2024

- Limite communale
- Périmètre de l'AVAP
- Monument Historique
- Vestige du rempart à conserver et à restaurer
- * Bâti ancien d'intérêt patrimonial à conserver et à restaurer, ayant conservé l'intégralité de ses dispositions d'origine
- Bâti ancien d'intérêt patrimonial à conserver et à restaurer
- Bâti ancien altéré pouvant être conservé, amélioré ou remplacé
- Bâti non repéré
- Mur de clôture ancien d'intérêt patrimonial à conserver et à restaurer
- Cours d'eau
- Ensemble remarquable à préserver et mettre en valeur
- Cheminement à préserver et mettre en valeur
- Alignement d'arbres à préserver et mettre en valeur
- Parcelle agricole ouverte de fond de vallée à conforter et préserver
- Potager collectif à conforter et préserver
- Espace culturel, sportif ou de jeu de caractère ouvert à conforter et préserver
- Parc géré sur un mode naturel extensif ouvert à conforter et préserver
- Jardin à préserver et mettre en valeur
- Boisement humide spontané ou friche
- Paysage ouvert de coteau à conforter et préserver
- Bois à conforter et préserver
- Perspective sur le grand paysage cadrée par une rue
- Cône de vue

Luc SAVONNET / architecte du patrimoine - urbaniste
Pauline MARCHANT / architecte du patrimoine
Agence TOPORAMA / paysagistes dplg



0 100 500 m

PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR
(PPMV)

PARTIE SUD

FÉVRIER 2019

- Limite communale
- Périmètre de l'AVAP
- Monument Historique
- Vestige du rempart à conserver et à restaurer
- * Bâti ancien d'intérêt patrimonial à conserver et à restaurer, ayant conservé l'intégralité de ses dispositions d'origine
- Bâti ancien d'intérêt patrimonial à conserver et à restaurer
- Bâti ancien altéré pouvant être conservé, amélioré ou remplacé
- Bâti non repéré
- Mur de clôture ancien d'intérêt patrimonial à conserver et à restaurer
- Alignement d'arbres à préserver et mettre en valeur
- Paysage ouvert de coteau à conforter et préserver
- Bois à conforter et préserver
- Cône de vue
- - Ligne de crête

Luc SAVONNET / architecte du patrimoine - urbaniste
Pauline MARCHANT / architecte du patrimoine
Agence TOPORAMA / paysagistes dplg



0 100 500 m

